

2021_CT2_226

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Toutes Zones Etudes et Travaux" et de son affectation

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOMEZ André donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Zones d'activités

■ Séance du 27 mai 2021

05_1_05

■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Toutes Zones Etudes et Travaux" et de son affectation

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

■ Séance du 4 Juin 2021

19083

■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Toutes Zones Etudes et Travaux" et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Au titre de la mise en œuvre des travaux de voirie relatifs aux compétences déléguées au Territoire du Pays d'Aix, l'Autorisation de programme d'investissement « Toutes Zones Etudes et Travaux » a été portée à 8 000 000 euros T.T.C. lors du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020.

Aujourd'hui le Territoire du Pays d'Aix souhaite s'engager dans l'amélioration des conditions d'accès du pôle d'activités d'Aix en Provence et notamment son accès depuis l'A51 au niveau du secteur de l'ARENA. Cette opération a pour objectif d'améliorer l'écoulement des flux aussi bien en entrée qu'en sortie du pôle pour tous les véhicules, mais également d'intégrer des accès en site propre pour les transports en commun au niveau du P+R de l'ARENA. L'aménagement prévoit également l'intégration des modes doux et des traversées piétonnes sécurisées.

Cette opération est étudiée en concertation avec les services de l'Etat qui travaillent sur le carrefour d'entrée des 3 pigeons.

Cette nouvelle opération est évaluée à 3 000 000 euros. Pour pouvoir réaliser cette opération sur l'AP « toutes Zones Etudes et travaux », il est nécessaire de réviser l'opération d'investissement DI331AP « Toutes Zones Etudes et Travaux » inscrite au budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix pour un montant de 8 000 000 euros T.T.C et de l'augmenter de 2 000 000 euros T.T.C.

Cette révision porte le montant de l'opération de 8 000 000 euros T.T.C. à 10 000 000 euros T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° ECOR 003-9262/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 approuvant la révision et l'affectation de l'opération d'investissement « Toutes zones, étude et petits travaux » sur le Territoire du Pays d'Aix et la portant à 8 000 000 euros.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de 2 000 000 euros T.T.C. de l'opération d'investissement « Toutes Zones Etudes et Travaux » afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 2 000 000 euros T.T.C. de l'opération d'investissement « Toutes Zones Etudes et Travaux ».
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI331AP « Toutes Zones Etudes et Travaux » d'un montant 2 000 000 euros T.T.C rattachée à l'Autorisation de Programme DI331AP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée et établi comme suit :

Montant initial de l'AP : 8 000 000 euros T.T.C.

Révision de l'AP : + 2 000 000 euros T.T.C

Montant final de l'AP : 10 000 000 euros T.T.C

Mandaté antérieur : 2 139 310,33 euros T.T.C.

CP 2021 (DM2 comprise) : 950 000 euros T.T.C.

CP 2022 : 1 200 000 euros T.T.C.

CP 2023 : 1 500 000 euros T.T.C.

CP 2024 : 1 500 000 euros T.T.C.

CP sur exercices suivants : 2 710 689,67 euros T.T.C.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

BUDGET PRINCIPAL - TERRITOIRE DU PAYS D'AIX - APPROBATION DE LA RÉVISION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT "TOUTES ZONES ETUDES ET TRAVAUX" ET DE SON AFFECTATION

Au titre de la mise en œuvre des travaux relatifs aux compétences déléguées au Territoire du Pays d'Aix, il s'avère nécessaire d'intégrer une nouvelle opération :
- Entrée Est du Pôle d'activité d'Aix en Provence, secteur de l'ARENA, pour un montant de 3 000 000 euros T.T.C.

Pour intégrer cette nouvelle opération, l'opération d'investissement 331 « Toutes Zones Etudes et Travaux » d'un montant de 8 000 000 euros T.T.C. inscrite au budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix doit être révisée pour un montant de 10 000 000 euros T.T.C.

Montant initial de l'AP : 8 000 000 euros T.T.C.

Révision de l'AP : + 2 000 000 euros T.T.C

Montant final de l'AP : 10 000 000 euros T.T.C

Mandaté antérieur : 2 139 310,33 euros T.T.C.

CP 2021 (DM2 comprise) : 950 000 euros T.T.C.

CP 2022 : 1 200 000 euros T.T.C.

CP 2023 : 1 500 000 euros T.T.C.

CP 2024 : 1 500 000 euros T.T.C.

CP sur exercices suivants : 2 710 689,67 euros T.T.C.

2021_CT2_226

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Toutes Zones Etudes et Travaux" et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	
Votants	58
Abstentions	55
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	0
Majorité absolue	55
Pour	28
Contre	55
Ne prennent pas part au vote	0
	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 JUIN 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210527-2021_CT2_226-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021